

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1130^e séance, tenue le mardi 8 décembre 2020, à 14 heures, par vidéoconférence

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M^{me} Louise Béliveau ; les présidentes des sous-commissions de la Commission des études : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, M^{me} Sylvie Normandeau, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, M^{me} Julie Carrier, la vice-rectrice adjointe à la recherche, M^{me} Lucie Parent, la vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, M^{me} Claude Mailhot ; les doyens : M^{me} France Houle, M^{me} Lyne Lalonde, M^{me} Nathalie Fernando, M^{me} Sylvie Dubois, M^{me} Pascale Lefrançois, M. Raphaël Fischler, M^{me} Christine Théorêt, M. Michel Janosz, M. Pierre Fournier, M. Lanqis Michaud, M. Shahrokh Esfandiari ; le représentant de l'École Polytechnique Montréal : M. Yves Boudreault ; le représentant de l'École HEC Montréal : M. François Bellavance ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M^{me} Sophie Parent, M. Jesus Vazquez-Abad, M^{me} Line Castonguay, M. Tony Leroux, Mme Françoise Guay ; des membres diplômés : M. Guy Gibeau, M. Sylvain Dubé ; les étudiants : M^{me} Alexandra Gariépy, M^{me} Éloïse Johnson, M^{me} Rafaëlle Pons, M. Hadrien Chénier-Marais ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : M. Martin Caillé ; les observatrices : M^{me} Marie-Claude Binette, M^{me} Diane Sauvé (en l'absence de M^{me} Stéphanie Gagnon), M^{me} Pierrette Gaudreau, M^{me} Michèle Glémaud ; le journaliste de Forum : M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : pour la délibération CE-1130-7.1, de l'École de santé publique : M^{me} Lise Lamothe, professeure titulaire au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé, et de la Faculté des arts et des sciences, Mme Marie-Marthe Cousineau, vice-doyenne aux cycles supérieurs, aux formations et aux partenariats professionnels ; pour la délibération CE-1130-7.3, de la Faculté des arts et des sciences, M^{me} Marie-Marthe Cousineau vice-doyenne aux cycles supérieurs, aux formations et aux partenariats professionnels, et M. Pierre Durand, professeur titulaire à l'École de relations industrielles ; pour la délibération CE-1130-7.4, de la Faculté de pharmacie : M. Daniel Lévesque, vice-doyen aux études supérieures et à la recherche, M^{me} Anne Julie Frenette, professeure agrégée de clinique, M^{me} Myriam Grefford, conseillère en programmes d'études, et M. Réjean Lemay, clinicien associé ; pour la délibération CE-1130-8.1, de la Faculté de l'aménagement, M^{me} Paula Negron-Poblete, vice-doyenne aux affaires académiques et secrétaire de la Faculté, et M^{me} Anne Marchand, professeure titulaire à l'École de design ; pour la délibération CE-1130-8.2, de la Faculté des arts et des sciences, M. François Cooren, directeur du Département de communication ; pour la délibération CE-1130-8.3, de la Faculté des arts et des sciences, M^{me} Heather Meek, professeure agrégée au Département de littératures et de langues du monde ; pour les délibérations CE-1130-8.4 et CE-1130-8.5, de l'École Polytechnique Montréal, M^{me} Virginie Vendange, directrice aux programmes de certificat (Direction de la formation et de la recherche)

ABSENTS : le recteur, M. Daniel Jutras ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens ; les doyens : M. Frédéric Bouchard, M. Patrick Cossette ; des membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : M. Pierre Bissonnette, M^{me} France Filion ; des observatrices : M^{me} Claire Benoît, M^{me} Stéphanie Gagnon

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M^{me} Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : M^{me} Danielle Salvail

La présidente souhaite la bienvenue à Mme Françoise Guay, chargée de cours au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences, nommée à la Commission comme membre du personnel enseignant nommé par l'Assemblée universitaire.

CE-1130-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1129^e séance tenue le 10 novembre 2020
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Covid-19 : état de la situation
6. Covid-19 : mesures académiques
- 6.1 Modification au calendrier universitaire au trimestre d'hiver 2021

- 6.2 Ajustements réglementaires : barème Succès/Échec
7. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
- 7.1 École de santé publique — Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé
Faculté des arts et des sciences — Direction
 - Programme de Maîtrise en administration des services de santé : création de l'option *Administration sociale* (2-259-1-2)
- 7.2 Études supérieures et postdoctorales
 - Programme de Maîtrise individualisée (2-960-1-5) : abolition de l'option *Administration sociale*
- 7.3 Faculté des arts et des sciences — École de relations industrielles
 - Modification au programme de D.E.S.S. en santé et sécurité au travail (2-402-1-0)
- 7.4 Faculté de pharmacie
 - Modification aux programmes de Maîtrise (2-675-1-1) et de Diplôme complémentaire (2-675-1-5) en pharmacothérapie avancée
8. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
- 8.1 Faculté de l'aménagement — École de design
 - Modification au programme de Baccalauréat en design industriel (1-015-1-0)
- 8.2 Faculté des arts et des sciences — Département de communication
 - Création d'un programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en *Pratiques de la communication*
- 8.3 Faculté des arts et des sciences — Département de littératures et de langues du monde
FAS — Direction et Département de littératures et de langues du monde
 - Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-135-1-0), de Majeure (1-135-2-0) et de Mineure (1-135-4-0) en études anglaises
 - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en littératures de langues anglaise et française (1-137-1-0)
- 8.4 École Polytechnique Montréal
 - Création d'un programme de Certificat en internet industriel des objets, et modification afférente au programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en *Cybersécurité*
- 8.5 École Polytechnique Montréal
Programmes de Certificat
 - Modification au programme de Certificat en Électricité du bâtiment
 - Modification au programme de Certificat en Automatisation industrielle
 - Programme de Certificat en Cybersécurité des réseaux : division du programme en deux programmes distincts (abolition-crédation) — Certificat en *Analyse et cybersécurité opérationnelle*, et Certificat en *Architecture et gestion en cybersécurité*
 - Répertoire de cours : cours CR430E
9. Protocole institutionnel d'évaluation des programmes : plans d'actions facultaires
- 9.1 Faculté de l'éducation permanente
 - Plan d'action pour le programme de Certificat de rédaction professionnelle (1-186-5-2)
10. Comité des nominations de la Commission des études : recommandations en vue de la nomination de membres à la Sous-commission de la recherche
11. Affaires diverses
12. Prochaine séance régulière
13. Clôture de la séance

CE-1130-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1129^e SÉANCE

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1129^e séance, tenue le 10 novembre 2020, tel que présenté.

CE-1130-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1129^e séance. Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1130-4 INFORMATION ET QUESTIONS
Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1130-5 COVID-19 : ÉTAT DE LA SITUATION

La présidente, Mme Louise Béliveau, présente des éléments d'information et de mise à jour quant à la situation de pandémie. La période de préparation des examens est en cours, en collaboration avec les TI ; notamment, des guides ont été préparés sur les actions à appliquer en cas de problèmes technologiques, et la fiabilité des systèmes a été vérifiée. On poursuit la préparation des modalités du trimestre d'hiver 2021 ; notamment, on observera une augmentation du nombre de cours multimodaux, ainsi que l'augmentation du nombre d'examens tenus en présence. Les Facultés ont déjà commencé la préparation des trimestres d'été et d'automne 2021 ; cette préparation sera modulée en fonction de l'évolution de la situation.

En réponse à des questions présentées, des précisions portent sur les sujets suivants. En regard de l'augmentation du nombre de cours multimodaux, on n'a pas observé de problèmes particuliers quant à la disponibilité de locaux ; au besoin, une vérification sera effectuée. Sur le taux de participation aux cours multimodaux, on a observé que ce taux a diminué à la suite du passage de la région métropolitaine en zone rouge ; des démarches de sensibilisation sont prévues, en collaboration avec les associations étudiantes ; par ailleurs, l'enquête réalisée auprès des étudiants a permis de constater que la tenue d'activités sur place était reçue favorablement.

CE-1130-6 COVID-19 : MESURES ACADÉMIQUES

CE-1130-6.1 Modification au calendrier universitaire au trimestre d'hiver 2021
2020-A0033-1130-861

La présidente, Mme Louise Béliveau, présente la proposition de résolution, en vue de prolonger d'une semaine les dates du calendrier universitaire (académique) quant aux dates de modification du choix de cours et d'abandon de cours. La présentation reporte au document 2020-A0033-1130-861.

Attendu que :

Depuis le trimestre d'hiver 2020, les enseignants ont dû adapter les modalités d'enseignement et d'évaluation des apprentissages, en raison de la crise sanitaire ;

Les prestations d'enseignement du trimestre d'hiver 2021 nécessiteront encore d'importants réaménagements en raison du maintien des cours comportant une composante à distance (distance, multimodal, hybride) et des mesures sanitaires pour le présentiel ;

Les directions facultaires qui le souhaitent pourront reporter d'une semaine le début de certains cours au trimestre d'hiver ;

L'article 23 de la Charte de l'Université de Montréal définit clairement le rôle et les responsabilités de la Commission des études ;

23. Pouvoirs

La commission des études assure la coordination de l'enseignement et son arrimage avec la recherche.

Elle fait ou approuve les règlements nécessaires à l'organisation pédagogique de l'université et fait des recommandations au conseil ou au comité exécutif, selon le cas ; elle exerce tout autre pouvoir prévu par les statuts.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, la Commission des études adopte les modifications suivantes au calendrier universitaire :

1- la date limite de modification du choix de cours pour le trimestre d'hiver 2021 est reportée du 22 au 29 janvier 2021.

2- la date limite d'abandon pour les cours du trimestre d'hiver 2021 est reportée du 12 au 19 mars pour les cours dont la date limite est établie au 12 mars. Les cours dont la date limite d'abandon est établie à une date autre que le 12 mars ne sont pas touchés par cette modification.

Conformément au document 2020-A0033-1130-861 déposé aux archives.

CE-1130-6.2 Ajustements règlementaires : barème Succès/Échec
2020-A0033-1130-862

La présidente, Mme Louise Béliveau, présente la proposition de résolution, sur une mesure de soutien, pour le trimestre d'automne 2020, afin de minimiser les effets de la crise sanitaire sur le cheminement académique, permettant , pour un cours, de se prévaloir du choix entre le barème de notation normalement prévu (notation littérale) ou le barème de notation succès ou échec (S/E), exprimé au relevé de notes officiel par la mention (S) ou (E). Le projet de résolution prévoit les modalités et délimitations de l'application de la mesure proposée (alinéas 1 et 2), et prévoit la possibilité, pour les Facultés ou Départements, de soustraire certains cours du barème de notation S / E, pour des motifs précisés et pouvant être justifiés (contingences particulières propres à un programme, exigences liées à un agrément, exigences académiques, etc.) ; dans ce cas, la Faculté ou le Département doit en aviser les étudiants, et en aviser le VRAEE (alinéa 3). L'alinéa 4 précise l'application de certaines dispositions règlementaires (mise en probation, normes de succès, exclusion). La présentation reporte au document 2020-A0033-1130-862.

Des avis favorables sont présentés en regard de la mesure proposée. Les représentantes étudiantes soulignent l'appréciation de l'application d'une telle mesure, favorisant le soutien et l'encadrement académiques dans le contexte actuel.

Les représentants respectifs de l'École HEC Montréal et de l'École Polytechnique Montréal mentionnent qu'une réflexion a été menée quant à l'application d'une telle modalité, mais qu'à cette étape, celle-ci n'a pas été retenue. Considérant que des universités ont choisi d'appliquer, ou non, une mesure semblable, une question est présentée, à savoir si une coordination a été prévue ou demandée entre les institutions, par exemple, par le BCI. Il est précisé que le choix des mesures à appliquer en regard de la situation de pandémie revient à chacune des institutions, et que la seule coordination qui a été évoquée reste limitée à ce que les institutions se tiennent informées des mesures qu'elles choisissent d'appliquer. Il reste que la modalité proposée constitue une mesure exceptionnelle, définie en réponse à des circonstances exceptionnelles.

Relativement à l'application des modalités prévues à l'alinéa 1, sur le délai indiqué (« jusqu'au 25 janvier 2021 à midi, ou au plus tard 5 jours après la publication de toutes ses notes »), il est précisé que ce délai reste applicable, et que les notes seront accessibles en conséquence (les dates prévues pour l'émission des notes sont celles du 26 et du 29 janvier 2021). Sur l'alinéa 3, des précisions sont apportées quant aux modalités d'information auprès des étudiants.

Une question portant sur les mesures d'accommodement concernant davantage les étudiants des cycles supérieurs, il est mentionné que des mesures ont été prévues mais que l'application de celles-ci ne nécessitent pas de modification au règlement pédagogique.

Attendu que :

Depuis le trimestre d'hiver 2020, les enseignants ont dû adapter les modalités d'enseignement et d'évaluation des apprentissages en raison de la crise sanitaire ;

Ces modalités ont imposé aux enseignantes et enseignants, de même qu'aux étudiantes et étudiants une grande adaptation, en sus des exigences liées à leur cheminement académique ;

Le contexte sanitaire et les adaptations requises pour y faire face ne sont pas de nature à favoriser la réussite des étudiantes et étudiants au niveau normalement attendu ;

L'article 23 de la Charte de l'Université de Montréal définit clairement le rôle et les responsabilités de la Commission des études ;

23. Pouvoirs

La commission des études assure la coordination de l'enseignement et son arrimage avec la recherche.

Elle fait ou approuve les règlements nécessaires à l'organisation pédagogique de l'Université et fait des recommandations au conseil ou au comité exécutif, selon le cas; elle exerce tout autre pouvoir prévu par les statuts.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, la Commission des études adopte, pour le trimestre d'automne 2020, la mesure suivante afin de minimiser les effets de la crise sanitaire sur le cheminement académique des étudiantes et étudiants :

1) Pour un (1) de ses cours du trimestre d'automne 2020, après que la note finale aura été attribuée dans le centre étudiant, l'étudiant a jusqu'au 25 janvier 2021 à midi, ou au plus tard 5 jours après la publication de toutes ses notes, pour se prévaloir du choix entre le barème de notation normalement prévu à ce cours ou le barème de notation succès ou échec (S/E), exprimé au relevé de notes officiel par la mention (S) ou (E). Aux fins de l'application de cette mesure, aucune demande de modification de barème portant sur plus d'un cours n'est permise ;

2) Tout cours pour lequel l'étudiant fait le choix du barème de notation S/E ne comporte pas de valeur numérique au relevé de notes et n'est pas contributoire à la moyenne de l'étudiant ;

3) Les facultés peuvent décider, en raison de contingences particulières propres à un programme, d'exigences liées à un organisme d'agrément ou pour tout autre motif de nature académique qu'elles sont en mesure de justifier, de soustraire certains cours du barème de notation S/E. Le cas échéant, les facultés ou départements concernés en avisent les étudiants dès qu'ils sont en mesure de le faire. Les facultés qui soustraient des cours du barème S/E en informent le vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études ;

4) Aux fins de l'application des dispositions réglementaires relatives à la mise en probation, aux normes de succès dans un programme et à l'exclusion, (articles 14, 15 et 16 du Règlement des études de premier cycle et articles 39 et 51 du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales) les décisions relatives au cheminement académique des étudiants dans leur programme, au trimestre d'automne 2020, sont prises en fonction des résultats publiés au relevé de note officiel.

Conformément au document 2020-A0033-1130-862 déposé aux archives.

CE-1130-7 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Mme Julie Carrier, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 7.1, 7.3 et 7.4, et présente le projet inscrit au point 7.2.

Le doyen de l'École de santé publique, M. Pierre Fournier, présente le projet inscrit au point 7.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Lise Lamothe, professeure titulaire au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé (Espum), et Mme Marie-Marthe Cousineau, vice-doyenne aux cycles supérieurs, aux formations et aux partenariats professionnels de la Faculté des arts et des sciences.

Pour la présentation du projet inscrit au point 7.3, la Commission reçoit, de la Faculté des arts et des sciences, Mme Marie-Marthe Cousineau, vice-doyenne aux cycles supérieurs, aux formations et aux partenariats professionnels, et M. Pierre Durand, professeur titulaire à l'École de relations industrielles.

La doyenne de la Faculté de pharmacie, Mme Lyne Lalonde, présente les projets inscrits au point 7.4. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de la Faculté de pharmacie, M. Daniel Lévesque, vice-doyen aux études supérieures et à la recherche, Mme Anne Julie Frenette, professeure agrégée de clinique, Mme Myriam Grefford, conseillère en programmes d'études, et M. Réjean Lemay, clinicien associé.

CE-1130-7.1 École de santé publique — Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé
Faculté des arts et des sciences — Direction
- Programme de Maîtrise en administration des services de santé : création de l'option
Administration sociale (2-259-1-2)
2020-A0033-1130-849

La modification au programme de Maîtrise en administration des services de santé propose principalement la création de l'option *Administration sociale*, établie par l'École de santé publique en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences (la direction facultaire du programme sera assurée par la FAS, et sa gestion académique relèvera de L'ESPUM). L'option *Administration sociale* se pose en complémentarité des autres options du programme de Maîtrise, et proposera une formation en administration des services sociaux, permettant au programme de Maîtrise de couvrir l'ensemble des dimensions de la santé et des soins en santé. La structure du programme suivi selon l'option *Administration sociale* comporte 45 crédits, répartis selon 30 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours à option (incluant 12 crédits attribués à un stage ou un travail dirigé) ; la structure de chacune des options du programme partage un tronc commun. Trois nouveaux cours de sigle APC sont créés en lien avec l'établissement de l'option, dont l'implantation est prévue au trimestre d'automne 2021. La présentation reporte au document 2020-A0033-1130-849.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur les conditions d'admission de cette option du programme de Maîtrise, comparativement à celles du programme de DESS, et sur les modalités de passage de ce programme au programme de Maîtrise (des modalités sont définies en ce sens, mais ces deux programmes ne sont pas gigognes), et sur les modalités d'évaluation du stage et du rapport de stage (le stage et le rapport font l'objet de deux évaluations distinctes).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en administration des services de santé : création de l'option *Administration sociale (2-259-1-2)*, au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé de l'École de santé publique et à la Faculté des arts et des sciences (Direction), conformément au document 2020-A0033-1130-849.

CE-1130-7.2 Études supérieures et postdoctorales
- Programme de Maîtrise individualisée (2-960-1-5) : abolition de l'option *Administration sociale*
2020-A0033-1130-850

Considérant la création de l'option *Administration sociale* et son intégration au programme de Maîtrise en administration des services de santé, l'option qui était jusqu'alors associée au programme de Maîtrise individualisée en sera retirée (abolition de l'option dans ce programme), à compter du trimestre d'automne 2021. Les modalités habituelles de transition sont prévues, permettant aux étudiants actuels de cette option dans le programme de Maîtrise individualisée de compléter le programme. La présentation reporte au document 2020-A0033-1130-850.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise individualisée (2-960-1-5) : abolition de l'option *Administration sociale*, aux Études supérieures et postdoctorales, conformément au document 2020-A0033-1130-850.

CE-1130-7.3 Faculté des arts et des sciences — École de relations industrielles
- Modification au programme de D.E.S.S. en santé et sécurité au travail (2-402-1-0)

2020-A0033-1130-851

La modification au programme de DESS en santé et sécurité du travail (30 crédits) propose principalement une mise à jour à la structure et au répertoire de cours (ajout de cours obligatoires [rehaussement du niveau des cours obligatoires en fonction d'exigences d'agrément], et intégration d'un nouveau cours à la structure, sur des contenus en ergonomie auparavant couverts par un cours de l'École Polytechnique), et comporte la création d'un nouveau cours de sigle SST. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'hiver 2021. La présentation reportée au document 2020-A0033-1130-851.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de D.E.S.S. en santé et sécurité au travail (2-402-1-0), à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2020-A0033-1130-851.

CE-1130-7.4 Faculté de pharmacie
- Modification aux programmes de Maîtrise (2-675-1-1) et de Diplôme complémentaire (2-675-1-5) en pharmacothérapie avancée

2020-A0033-1130-852, 2020-A0033-1130-853

La modification au programme de Maîtrise en pharmacothérapie avancée (45 crédits) propose une restructuration importante du programme, notamment, afin de répondre aux recommandations découlant de l'évaluation du Conseil canadien de la résidence en pharmacie—CCRP. Ce programme étant en grande partie constitué de stages cliniques, la réponse aux recommandations du CCRP a favorisé la mise en œuvre d'une approche par *activités professionnelles fiables* (APC), évaluées selon des mesures d'échelles et de jalons d'atteinte des compétences, et en lien avec la définition d'une grille de compétences. La révision de la structure du programme en fonction de cette approche a ainsi donné lieu aux principales démarches suivantes : révision des grilles d'évaluation ; réattribution des titres des stages en fonction des APC (et non plus en fonction du secteur clinique), et en cohérence avec l'objectif du programme, lequel est de former des pharmaciens aptes à prodiguer des soins pharmaceutiques généraux de manière autonome dans un centre hospitalier universitaire (ne rendant plus nécessaire la mention des secteurs cliniques) ; pour l'option *Soins ambulatoires*, création de trois blocs de stages obligatoires et d'un bloc de stages optionnels (jalon de consolidation constitué de deux blocs de stages, l'un obligatoire et l'autre optionnel). Des ajustements sont également requis sur le nombre de crédits accordés à certains cours (fusion de deux cours en un seul, remplacement de cours dans les blocs, abolition de certains stages, etc. ; création de 15 nouveaux cours de sigle PHA). Les cours obligatoires sont regroupés en un seul bloc de cours (bloc 70A). En regard de l'application de l'approche APC, des nouvelles grilles d'évaluation et des jalons d'atteinte des compétences, des formations seront offertes aux cliniciens des milieux d'encadrement. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2021. La présentation reportée au document 2020-A0033-1130-852.

En réponse à des questions présentées, des précisions portent sur le fait que des contenus de formation de cours retirés ont été intégrés aux compétences évaluées, et sur les modalités du questionnaire écrit mentionné dans les conditions d'admission.

La Commission félicite la Faculté pour l'important travail de refonte accompli, donnant lieu à un programme novateur et soulignant le rôle de chef de file de la Faculté.

La modification au programme de Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée (15 crédits) porte sur une mise à jour du répertoire de cours, en fonction de l'évolution des domaines de pratique, ainsi que sur une mise à jour des contenus de formation. Ces ajustements donnent également lieu à une modification de la répartition des crédits de certains cours, notamment, afin que le nombre de crédits attribué à chaque cours reste représentatif de la charge de travail qui y est associée. Deux

nouveaux cours de sigle PHA sont créés. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2021. La présentation reportée au document 2020-A0033-1130-853.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Maîtrise (2-675-1-1) et de Diplôme complémentaire (2-675-1-5) en pharmacothérapie avancée, à Faculté de pharmacie, conformément aux documents 2020-A0033-1130-852 et 2020-A0033-1130-853.

CE-1130-8 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 8.1 à 8.5.

Le doyen de la Faculté de l'aménagement, M. Raphaël Fischler, présente le projet inscrit au point 8.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Paula Negron-Poblete, vice-doyenne aux affaires académiques et secrétaire de la Faculté, et Mme Anne Marchand, professeure titulaire à l'École de design.

La vice-doyenne aux études de premier cycle et aux stratégies numériques de la Faculté des arts et des sciences, Mme Sophie Parent, présente les projets inscrits aux points 8.2 et 8.3. Pour ces présentations, la Commission reçoit M. François Cooren, directeur du Département de communication (point 8.2), et Mme Heather Meek, professeure agrégée au Département de littératures et de langues du monde (point 8.3).

Le représentant de l'École Polytechnique Montréal, M. Yves Boudreault, présente les projets inscrits aux points 8.4 et 8.5. Pour ces présentations, la Commission reçoit Mme Virginie Vendange, directrice aux programmes du Certificat (Direction de la formation et de la recherche).

CE-1130-8.1 Faculté de l'aménagement — École de design - Modification au programme de Baccalauréat en design industriel (1-015-1-0) 2020-A0033-1130-854, 854.1

La modification au programme de Baccalauréat en design industriel (B.D.I.) propose principalement la création d'un cheminement *Honor* au programme. L'ajout de cette modalité se pose en lien avec la volonté d'accentuer la sensibilisation et l'accessibilité aux études supérieures (plus particulièrement, en regard de l'accès à la nouvelle option professionnalisante *Design, création et innovation* du programme de Maîtrise en aménagement —M.Sc.A.), et à établir une meilleure synergie entre le programme de Baccalauréat et le programme de Maîtrise, puisque les étudiants du cheminement *Honor* pourront bénéficier d'un parcours accéléré dans le programme de Maîtrise, option *Design, création et innovation* (reconnaissance, dans le programme de Maîtrise, des cours de niveau 6000 suivis dans le cadre du cheminement, permettant de compléter la formation à la Maîtrise en une année de trois trimestres). Le cheminement *Honor* comportera 13 crédits de cours obligatoires, dont 10 crédits de cours de deuxième cycle de la série 6000. Le programme de Baccalauréat en design industriel comporte 120 crédits répartis sur quatre années (Année 1 : *Introduction* ; Année 2 : *Application* ; Année 3 : *Exploration* ; Année 4 : *Approfondissement*, principalement dédiée à la réalisation de deux projets de fin d'études—PFE s'étalant sur un trimestre chacun et comportant chacun 9 crédits). Le cheminement *Honor* sera suivi à la quatrième année du programme. Des parcours types de cheminements ont été définis. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2021. La présentation reportée au document 2020-A0033-1130-854.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat en design industriel (1-015-1-0) —comportant la création d'un cheminement *Honor*—, à l'École de design de la Faculté de l'aménagement, conformément au document 2020-A0033-1130-854.

CE-1130-8.2 Faculté des arts et des sciences — Département de communication
- Création d'un programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en *Pratiques de la communication*

2020-A0033-1130-855, 855.1

La proposition de l'établissement d'un programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en *Pratiques de la communication* veut répondre à des besoins de formation associés à des parcours plus diversifiés, en proposant une offre de formation flexible, couvrant des notions de base en sciences de la communication (théories, enjeux du domaine et de la discipline, méthodes d'analyse, etc.), combinée à un approfondissement des approches pratiques dans un domaine connexe, dans une perspective d'employabilité (dans les domaines du marketing, de la publicité, de la gestion, du journalisme ou des médias, etc.), par la préparation au travail dans le domaine des communications, et par le développement d'attitudes et d'aptitudes liées à l'intégrité intellectuelle, à la connaissance des champs de pratique, et à l'exercice de la pensée critique et créative. La composition du programme proposé de baccalauréat avec appellation a été définie en conformité des balises approuvées par la Commission des études (CE-1072-5.4, 2014-12-09). L'obtention du diplôme reste conditionnelle à la réussite des programmes (totalisant 90 crédits) et à la réalisation d'un cours ou d'un atelier intégrateur (création du cours COM 3600—*Séminaire d'intégration en pratiques de la communication* [3 crédits] ; ce cours devra être suivi après l'obtention de 72 crédits, normalement durant le dernier trimestre d'études). Tout en proposant des combinaisons originales de formation (pouvant appeler à des collaborations interfacultaires et interinstitutionnelles), le programme proposé de baccalauréat avec appellation assurera une gestion et un cheminement flexibles de la formation, ainsi qu'un meilleur positionnement en regard des programmes offerts par d'autres institutions. Pouvant être adapté en fonction de l'entrée sur le marché du travail, le programme donnera également accès à la poursuite des études au deuxième cycle des études supérieures en communication (selon les conditions d'admissibilité des programmes). L'implantation du programme est prévue au trimestre d'hiver 2021. La présentation reportée au document 2020-A0033-1130-855.

Des avis étant présentés sur ce sujet, on observe que la définition de modalités et d'outils devrait être envisagée afin d'assurer une plus grande diffusion d'information sur les programmes de baccalauréat par appellation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en *Pratiques de la communication*, au Département de communication de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2020-A0033-1130-855.

CE-1130-8.3 Faculté des arts et des sciences — Département de littératures et de langues du monde
FAS — Direction et Département de littératures et de langues du monde
- Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-135-1-0), de Majeure (1-135-2-0) et de Mineure (1-135-4-0) en études anglaises
- Modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en littératures de langues anglaise et française (1-137-1-0)

2020-A0033-1130-856, 856.1

La modification aux programmes de Baccalauréat, de Majeure et de Mineure en études anglaises propose principalement un allègement de la structure des programmes, par le regroupement de blocs de cours à option, trois blocs de cours se trouvant regroupés en un seul bloc, de manière à permettre un choix de cours plus ouvert et diversifié en regard des textes, des théories et des périodes historiques, ainsi que des intérêts de formation. Le projet propose également une actualisation importante de la banque de cours, en lien avec l'évolution des théories et de la discipline ainsi qu'avec l'évolution des expertises professorales, et donnant lieu, notamment, à la création de six nouveaux cours, lesquels seront intégrés à la structure des programmes en études anglaises et du programme bidisciplinaire. Des ajustements sont également apportés à certains blocs de cours des quatre programmes (intitulés de blocs de cours ; ajout de cours), et à une disposition des conditions d'admissibilité, relative à l'attestation d'une

connaissance de niveau intermédiaire avancé de l'anglais ou à la réussite d'un test de classement du niveau B2.1 avant l'admission dans le programme (retrait de l'exigence d'avoir complété le test préalablement à l'admission au programme, considérant que la très grande majorité des candidats obtenait le niveau requis, et considérant que la nouvelle disposition permettra une application plus souple et moins lourde, et permettra d'identifier les étudiants qui auront besoin de compléter des cours de mise à niveau). L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2021. La présentation reporte au document 2020-A0033-1130-856.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-135-1-0), de Majeure (1-135-2-0) et de Mineure (1-135-4-0) en études anglaises, au Département de littérature et de langues du monde de la Faculté des arts et des sciences, et la modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en littératures de langues anglaise et française (1-137-1-0), à la Faculté des arts et des sciences (Direction), conformément au document 2020-A0033-1130-856.

CE-1130-8.4 École Polytechnique Montréal
- Création d'un programme de Certificat en internet industriel des objets, et modification afférente au programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en *Cybersécurité*
2020-A0033-1130-857, 857.1

La proposition de la création d'un programme de Certificat en internet industriel des objets (IldO) veut répondre aux besoins de formation et au développement d'expertises dans ce domaine important des développements informatiques et des objets connectés, associés à des enjeux significatifs de sécurité. Ces composantes déterminent les contenus de formation du programme, visant l'acquisition des connaissances pertinentes et le développement des habiletés requises en regard de la mise en œuvre de projets dans le domaine de l'IldO et en regard de la mise en place de la sécurité de l'écosystème développé. Le programme de Certificat proposé s'adressera principalement à des professionnels de l'informatique souhaitant acquérir les compétences spécialisées dans ce domaine, mais pourra également être suivi dans une perspective d'initiation à ce domaine. La structure du programme comporte 27 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option, auxquels s'ajoutent 9 crédits de stages suivis hors programme. Les cours du programme sont offerts en ligne. L'établissement du programme donne lieu à la création de douze nouveaux cours de sigle IO. Le programme de Certificat IldO pourra être intégré à la liste des programmes pouvant composer le baccalauréat par cumul avec appellation en *Cybersécurité*. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2021. La présentation reporte au document 2020-A0033-1130-857.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Certificat en internet industriel des objets, et la modification afférente au programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en *Cybersécurité*, à l'École Polytechnique Montréal, conformément au document 2020-A0033-1130-857.

- CE-1130-8.5 École Polytechnique Montréal
Programmes de Certificat
- Modification au programme de Certificat en Électricité du bâtiment
 - Modification au programme de Certificat en Automatisation industrielle
 - Programme de Certificat en Cybersécurité des réseaux: division du programme en deux programmes distincts (abolition-création) — Certificat en *Analyse et cybersécurité opérationnelle*, et Certificat en *Architecture et gestion en cybersécurité*
 - Répertoire de cours : cours CR430E
-
- 2020-A0033-1130-858, 858.1

La modification aux programmes de Certificat en Électricité du bâtiment et de Certificat en Automatisation industrielle porte sur des ajustements à des cours du programme (permutation d'un cours obligatoire en un cours à option et inversement ; remplacement d'un cours aboli). La modification au répertoire de cours porte sur l'ajout du cours CR430E, version anglaise du cours préexistant CR430.

La modification au programme de Certificat en Cybersécurité des réseaux propose de diviser ce programme en deux programmes distincts (abolition-création) : Certificat en *Analyse et cybersécurité opérationnelle*, et Certificat en *Architecture et gestion en cybersécurité*. Considérant l'évolution rapide et constante des domaines reliés à la cybersécurité informatique, ainsi que l'apparition de nouvelles thématiques de spécialisation, et dans le contexte d'une mise à jour des contenus de formation, il a paru approprié de distinguer deux programmes, chacun ciblant des spécialisations pertinentes en vue de la préparation au marché du travail et de la réponse aux besoins de formation reconnus par les milieux de pratique. Le programme de Certificat en *Analyse et cybersécurité opérationnelle* vise l'acquisition des connaissances et le développement des habiletés liées à la prise de décisions stratégiques dans le contexte de la sécurité des réseaux informatiques. La structure du programme comporte 3 crédits de cours de mise à niveau, 18 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option, auxquels s'ajoutent 9 crédits de stages hors programme. Le programme de Certificat en *Architecture et gestion en cybersécurité* vise l'acquisition des connaissances et le développement des habiletés liées à la gestion de la cybersécurité et à la mise en œuvre de projets dans le contexte de l'architecture des infrastructures informatiques. La structure du programme comporte 3 crédits de cours de mise à niveau, 21 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option, auxquels s'ajoutent 9 crédits de stages hors programme. L'implantation des programmes modifiés et des nouveaux programmes est prévue au trimestre d'automne 2021. La présentation reportée au document 2020-A0033-1130-858.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à l'École Polytechnique Montréal :

- la modification au programme de Certificat en Électricité du bâtiment ;
- la modification au programme de Certificat en Automatisation industrielle ;
- programme de Certificat en Cybersécurité des réseaux : division du programme deux programmes distincts (abolition-création) — Certificat en *Analyse cybersécurité opérationnelle*, et Certificat en *Architecture et gestion cybersécurité* ;
- Répertoire de cours : cours CR430E ;

conformément au document 2020-A0033-1130-858.

CE-1130-9 PROTOCOLE INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES : PLANS D' ACTIONS FACULTAIRES

- CE-1130-9.1 Faculté de l'éducation permanente
- Plan d'action pour le programme de Certificat de rédaction professionnelle (1-186-5-2)
- 2020-A0033-1130-859, 859.1

La vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, Mme Claude Mailhot, et le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Michel Janosz, présentent le plan d'action relatif au programme de Certificat de rédaction professionnelle. Les aspects positifs identifiés dans le cadre du processus

d'évaluation du programme ont porté, notamment, sur la qualité de l'enseignement et du corps enseignant, et sur les modalités de suivi des étudiants, et ont reconnu le caractère professionnel de la formation, laquelle a présenté, dans les dernières années, une importante intégration numérique. Le plan d'action identifie les mesures envisagées ou commencées, afin de répondre aux constats, enjeux et recommandations signalés dans le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes, prévoyant, notamment, une révision de la structure du programme afin d'améliorer la fluidité du cheminement, d'accentuer les contenus liés à la connaissance de la langue française, et d'adapter et de moderniser les contenus de formation en regard de l'évolution de la profession. Des actions portent également sur les enjeux relatifs aux caractéristiques des clientèles du programme, à la préparation et à l'intégration au marché du travail et aux liens avec les associations professionnelles concernées. La présentation reporte au document 2020-A0033-1130-859 ; le document 2020-A0033-1130-859.1 porte sur le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes. M. Janosz remercie la vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité pour la qualité du soutien et des mesures d'accompagnement assuré par son Bureau au cours du processus d'évaluation.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action pour le programme de Certificat de rédaction professionnelle (1-186-5-2), de la Faculté de l'éducation permanente, conformément au document 2020-A0033-1130-859.

CE-1130-10 COMITÉ DES NOMINATIONS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES : RECOMMANDATIONS EN VUE DE LA NOMINATION DE MEMBRES À LA SOUS-COMMISSION DE LA RECHERCHE
2020-A0033-1130-860

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, présidente du Comité des nominations de la Commission des études, présente les recommandations formulées par le Comité, et consignées au document 2020-A0033-1130-860, en vue de la nomination de membres à la Sous-commission de la recherche de la Commission des études. La Commission procède aux nominations.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sur recommandation de son Comité des nominations, la Commission des études nomme membres, à la Sous-commission de la recherche :

- Mme Ekat Kritikou (vice-doyenne à la recherche et au développement à la Faculté de médecine), comme membre représentante facultaire ;
- Mme Annie Bernier (professeure titulaire au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences), comme membre professeure ;
- Mme Jessie Galasso-Carbonnel (stagiaire postdoctorale au Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la Faculté des arts et des sciences), comme membre stagiaire postdoctorale ;

pour un mandat de deux ans se terminant le 30 juin 2022.

CE-1130-11 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1130-12 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière prévue au calendrier aura lieu le mardi 26 janvier 2021, à 14 heures.

CE-1130-13 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La présidente signale la fin du mandat, au 31 décembre prochain, de M. Pierre Fournier comme doyen de l'École de santé publique, de Mme Claude Mailhot comme vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, et de M. Pierre Bissonnette comme membre du personnel de la recherche à la Commission des études (départ à la retraite). La Commission les remercie de la qualité de leur participation à ses travaux et de la qualité de leur travail dans leurs mandats respectifs.

La présidente signale la nomination, à compter du 1^{er} janvier, de M. Tony Leroux comme vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité. À ce titre, M. Leroux siégera à la Commission comme membre d'office, en tant que président de la Sous-commission d'évaluation des programmes. La Commission félicite M. Leroux.

La séance est levée à 15 heures 55.

Adopté tel que modifié, à l'unanimité, délibération CE-1131-2, 26 janvier 2021

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot